

# BIM

N°37

PRINTEMPS 2026



CADRE DE VIE

## LES ESPACES DE LIBERTÉ DU BAN

P6

### DANS LE RÉTRO

Retour en images  
sur les événements au BSM

P8

### DANS L'ACTU

Petite enfance, sécurité  
et déchets ménagers

P18

### LA PETITE HISTOIRE DU BAN

Les inondations en 1947

## 2 L'édito du MAIRE

Chères ban-saint-martinoises, chers ban-saint-martinois,

À la suite des dernières élections municipales, vous m'avez accordé votre confiance pour conduire notre commune.

Je tiens une nouvelle fois à vous en remercier sincèrement. Cette responsabilité, je la mesure pleinement et je l'aborde avec une équipe engagée, déterminée et profondément attachée à notre territoire.

À nos côtés, les élus de l'opposition complètent désormais la diversité des points de vue ; je forme le vœu que nos échanges soient exigeants, respectueux et toujours guidés par l'intérêt général, afin que nous soyons toutes et tous présents, à votre écoute, et pleinement mobilisés pour répondre aux attentes de chacun.

Je souhaite également avoir une pensée reconnaissante pour celles et ceux qui ont choisi de mettre un terme à leur engagement public à l'issue du dernier mandat. Leur investissement au service de la commune a contribué à construire ce que nous sommes aujourd'hui.

Dans un contexte budgétaire contraint, le conseil municipal a fait le choix le 28 avril dernier de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026. Ce choix traduit notre volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en maintenant une gestion rigoureuse et responsable de nos finances. Si notre budget demeure prudent, il n'en est pas moins ambitieux : il accompagne des projets concrets, déjà engagés, et porteurs d'avenir pour notre commune.

Ce nouveau numéro met d'ailleurs à l'honneur un axe fort de notre action : la valorisation de nos espaces naturels. Véritables atouts pour notre cadre de vie, ils font l'objet d'une réflexion approfondie et d'aménagements visant à les rendre plus accessibles, plus vivants et pleinement partagés. Dans cette démarche, la concertation citoyenne aura toute sa place, car nous souhaitons construire ces projets avec vous.

Les mobilités douces occupent également une place essentielle dans notre feuille de route. Le lancement des travaux de la future passerelle Wadrineau dédiée aux piétons et vélos marque une étape structurante pour favoriser des déplacements plus sûrs et plus durables. À titre personnel, je suis honorée de contribuer à ces enjeux en tant que conseillère déléguée au plan vélo et aux mobilités actives de l'Euro-Métropole, un engagement pleinement en cohérence avec les ambitions que nous portons collectivement.

Plus que jamais, nous souhaitons construire une commune dynamique, durable et tournée vers l'avenir, avec et pour vous.

Bien fidèlement,

**Votre maire  
Joy Hendrix**



### SOMMAIRE



### 3 À LA UNE

Interview de la Maire, présentation des élus

### 6 DANS LE RÉTRO

Retour sur les événements du Ban-Saint-Martin

### 8 DANS L'ACTU

Petite enfance, sécurité et déchets ménagers

### 11 DOSSIER

Le cadre de vie, une approche concrète du mieux vivre ensemble

### 15 LA VIE DES COMMERCES

Présentation de quelques commerces qui font vivre au quotidien la commune.

### 18 LA PETITE HISTOIRE DU BAN

Les inondations en 1947

N°37 – Printemps 2026 – Le BIM, bulletin d'information municipal de la ville du Ban-Saint-Martin – Directeur de la publication : Joy Hendrix – Conception éditoriale, rédaction, secrétariat de rédaction et mise en page : les membres de la commission communication et Evicom – Photographies : Evicom, Mairie du Ban-Saint-Martin – Impression : Digit'Offset – Tirage : 2 600 exemplaires – Dépôt légal : à parution.

TROIS QUESTIONS À...

# Joy Hendrix

## Maire du Ban-Saint-Martin

À LA TÊTE DE LA COMMUNE DEPUIS DEUX MOIS, JOY HENDRIX A ENDOSSÉ LE COSTUME DE MAIRE APRÈS AVOIR REVÊTU CELUI D'ADJOINTE PENDANT SIX ANS. RETOUR SUR LE DÉBUT DE MANDAT.

### **Vous avez été élue il y a quelques semaines. Comment analysez-vous les débuts du nouveau conseil municipal ?**

Chacun prend peu à peu ses marques. Certains qui avaient déjà des responsabilités, sont passés de conseillers à adjoints, à l'image de Jean Mathis, notre premier adjoint. Puis nous avons aussi les nouveaux élus qui découvrent la vie politique locale et cernent progressivement leurs rôles comme Maxime Hauviller et Aurore Robin. Mais ce qui nous prend le plus de temps collectivement, c'est l'aiguillage de tous les dossiers. Nous avons pris attache des services et multiplions les rencontres avec les acteurs de terrain. Dans ce cadre, nous dressons des états des lieux sur l'existant et réfléchissons à la commune de demain.

### **Vous êtes vous-même passée d'un poste d'adjointe à celui de maire. Qu'est-ce que cela change au quotidien ?**

Il y a une grande différence. Avant, je m'intéressais à tout par curiosité. Maintenant, c'est une nécessité ! Il faut être au courant et conscient de tout ce qui se passe sur la commune.



Il en va désormais de ma responsabilité, à la fois vis-à-vis de la moitié de la population qui nous a portée à la tête du Ban-Saint-Martin et vis-à-vis de l'autre moitié qu'il s'agira de convaincre car elle ne s'est pas retrouvée dans notre projet.

### **Quels sont les dossiers qui mobilisent l'action municipale à court terme ?**

D'abord, il y a cette promesse de campagne qui se concrétise. Celle de l'installation des nouvelles caméras, projet qui avait déjà été anticipé par l'ancienne majorité. À l'heure où je vous parle, cela concerne huit remplacements et trois nouvelles installations. En 2027, nous ne nous interdisons pas d'en ajouter mais il faut que ce soit pertinent. Second dossier en cours, celui du démontage de l'estrade de la Hottée de Pommes qui cèdera la place au projet de jardin urbain, autre promesse de campagne. Le mercredi 10 et le samedi 20 juin seront consacrés à des moments de concertation citoyenne. L'équipe de paysagistes qui nous accompagne sur ce dossier, tiendra des stands où chaque habitant exposera sa vision du jardin idéal. Une façon de laisser la place à l'expression citoyenne. Ces mêmes habitants seront également sollicités, s'ils le souhaitent, à venir planter lors du chantier participatif que nous mènerons en novembre. Cette opération mobilise une enveloppe de 80 000 € sur deux ans.



Le démontage de l'estrade est en cours.

## L'équipe municipale

Vingt sept femmes et hommes sont impliqués dans les choix qui influent sur la vie de notre commune.



**Joy HENDRIX,**  
Maire du Ban-Saint-Martin

### ADJOINTS



**Jean MATHIS,**  
Premier adjoint

Délégation : Environnement  
et espaces publics



**Sylvie DIEDRICH,**  
2<sup>e</sup> adjoint

Délégation : Solidarité et  
cohésion sociale



**Maxime HAUVILLER,**  
3<sup>e</sup> adjoint

Délégation : Finances et  
devoir de mémoire



**Aurore ROBIN,**  
4<sup>e</sup> adjoint

Délégation : Jeunesse et vie  
associative

### CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



**Pierre KEHRER,**

Conseiller délégué  
à la sécurité



**Marie-Hélène JARRIER,**

Conseillère déléguée  
à la petite enfance



**Pascal JACQUEMIN,**

Conseiller délégué  
à la voirie

### CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Laure NEUHAEUSER**



**Bernard ADAM**



**Aurélie HENNEQUIN**



**Thibaut BURONFOSSE**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**



**Corinne SENAMAUD**



**Romain RICHERT**



**Claire-Lise BRISSON**



**Sylvain SCHEERES**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**



**Isabelle WEINSBERG**



**Arnaud PREVOTAT**



**Alexia BAHU**



**Hugo BON**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION**



**Patrick SCHARF**



**Julie FOULONT**



**Francis HECTOR**



**Marie-Laure ALVES**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION**



**Frédéric GRILLIER**



**Anne-Catherine  
LEUCART**



**Gregory SELLIER**

## Petit Papa Noël

Comme chaque année, les spectacles et fêtes d'école de Noël ont rencontré un vif succès auprès des familles. Très attendus par les parents, ces moments festifs ont permis aux enfants de partager le fruit de leur travail dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Entre chants, danses et mises en scène, chacun a su apporter sa touche de magie à ces belles représentations. Place désormais aux kermesses de juin, tout aussi attendues ! Ce sera le 19 juin pour le groupe scolaire Marcel Pagnol et les 23 et 26 juin pour le groupe scolaire Paul Verlaine.

## Les parents mangent à la cantine



© ercan senkaya / Adobe Stock

Afin de faire découvrir les coulisses du service de restauration scolaire, la cantine a ouvert ses portes aux parents durant une semaine. Cette initiative leur a permis de mieux comprendre l'organisation mise en place au quotidien, tout en appréciant la qualité et l'équilibre des repas proposés aux enfants. Ce temps d'échange et de transparence a été particulièrement apprécié. Fort de ce succès, ce dispositif sera reconduit à la fin du mois de mai. Informations et inscriptions auprès de l'accueil jeunesse de la mairie.

## Recensement de la population



La municipalité tient à adresser ses sincères remerciements aux agents recenseurs qui ont sillonné la commune du 15 janvier au 14 février afin de recueillir les informations auprès des habitants. Leur engagement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont largement contribué au bon déroulement de cette opération essentielle. Bravo et merci à eux pour leur implication au service de la collectivité !

## Tout comme Sherlock !

Sur une idée originale d'Andréa Maire, notre responsable adjointe du service jeunesse, les enfants du centre aéré se sont récemment glissés dans la peau de véritables enquêteurs en participant à un jeu de piste à travers les commerces volontaires de la commune. De boutique en boutique, ils ont relevé les indices nécessaires pour résoudre l'énigme, tout en découvrant le tissu économique local de manière ludique. Cette animation originale, mêlant réflexion et exploration, a rencontré un franc succès auprès des participants. Bravo aux enfants pour leur implication et merci aux commerçants pour leur accueil et leur participation !





## Le cirque sur la place

Très attendu par les petits comme par les grands, le Cirque Stefan'O a fait son retour au début du printemps sur la place de la Hottée de Pommes. Désormais bien ancré dans le paysage local, ce spectacle itinérant continue de rencontrer un vif succès à chacune de ses venues. Magie, jonglage, clownerie et acrobaties se sont succédé sur la piste du chapiteau jaune et rouge !

## Chasse aux œufs pour le Ban des P'tits

Très attendue par les enfants et leurs nounous, une chasse aux œufs s'est déroulée le jeudi 9 avril au Ru-Ban. Dans une ambiance conviviale et printanière, les plus jeunes sont partis à la recherche des précieux trésors chocolatés, pour le plus grand plaisir de tous. Cet agréable moment de partage a rencontré un joli succès et présage d'autres rendez-vous tout aussi gourmands... Nous remercions chaleureusement les décoratrices du jour !



## Jolies trouvailles et floraisons



Le dimanche 3 mai, le vide-greniers et le marché aux fleurs proposés par l'association FLC ont une nouvelle fois rencontré un beau succès. Tout au long de la journée, chineurs et amateurs de plantes ont arpenté les allées à la recherche de bonnes affaires ou de nouvelles variétés à planter. Dans une ambiance printanière, cet événement a rassemblé habitants et visiteurs autour d'un moment de partage très apprécié.

## Dans l'action !

Malgré une dernière compétition en demi-teinte, le club de judo de la commune confirme sa belle dynamique. Depuis le début de la saison, les judokas enchaînent les performances et font preuve d'un engagement remarquable. Au-delà des résultats, c'est la persévérance et l'esprit sportif qui méritent d'être salués. La municipalité félicite l'ensemble du club et l'encourage à poursuivre sur cette voie prometteuse !



# Les p'tits, la Grande préoccupation du Ban-Saint-Martin

LE BAN-SAINT-MARTIN FAIT PARTIE DES TROIS COMMUNES QUI ONT ACCÈS À UN RELAIS PARENTS ENFANTS. PORTÉ PAR L'ASSOCIATION PEP LOR'EST, LE RPE INTERCOMMUNAL EST LA PORTE D'ENTRÉE POUR LES PARENTS ET LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S.

Lieu d'information, d'écoute et d'accompagnement pour les parents, futurs parents et assistant(e)s maternel(le)s, le Relais Parents Enfants dont le siège se situe à Longeville-lès-Metz, s'occupe également des communes de Scy-Chazelles et du Ban-Saint-Martin. « C'est au sein de cette dernière que se concentrent le plus grand nombre d'assistant(e) maternel(le)s\* », précise Marie-Eve Leleu, animatrice du RPE. C'est elle qui reçoit les familles et professionnels de la petite enfance. Car le RPE leur est destiné en priorité. « Pour les futurs



Depuis décembre 2025, la municipalité met à disposition une salle pour les assistantes maternelles au Ru-Ban.

parents, c'est le lieu où on peut parler des différents modes d'accueil : crèche, micro-crèche, accueil individuel, Maisons d'assistants maternels ; pour les parents employeurs, c'est l'opportunité de s'informer sur les contrats de travail et les relations avec les assistant(le)s maternel(le)s ; enfin, pour les professionnels de la petite enfance, c'est à la fois un lieu de soutien et d'accompagnement. » Une façon de rompre l'isolement et d'échanger sur les bonnes pratiques à acquérir. « C'est très important de pouvoir se retrouver », souligne Coralie Weisse, assistante maternelle après quinze ans. Elle ajoute : « nos rencontres sont désormais facilitées. En décembre 2025, la municipalité a décidé de nous mettre une salle à disposition gratuite au Ru-Ban, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30. » L'occasion d'y organiser des événements ponctuels et festifs comme la chasse aux œufs en avril dernier. C'est aussi depuis la fin de l'année dernière que le RPE a repris son rythme de croisière. « Nous fonctionnons à nouveau de manière très dynamique », ajoute Marie-Eve Leleu. Toujours dans l'optique d'amélioration des pratiques, des soirées d'informations sont organisées en fonction de thématiques qui intéressent l'ensemble de la profession. « Récemment, nous avons tenu une conférence sur l'accueil des enfants en situation de handicap », conclut la responsable du RPE.



Marie-Eve Leleu, responsable du RPE.



Coralie Weisse, assistante maternelle depuis 2011.

\*Les 3 communes disposent au total de 60 assistantes maternelles. Pour information, Scy-Chazelles dispose d'une micro-crèche et Longeville-lès-Metz, d'une Maison d'assistants maternels.

**Des permanences téléphoniques sont dédiées aux parents/employeurs le lundi de 9h30 à 13h et le mercredi de 13h30 à 17h30.**

Contact : Marie-Eve Leleu. E-mail : [rpe@peplorest.org](mailto:rpe@peplorest.org) / Tél. : 06 22 77 97 97.

SÉCURITÉ

# Mise en place d'un plan triennal

C'EST PRESQUE DEvenu une habitude. À chaque campagne municipale, la sécurité est une thématique prépondérante. Cependant, la mairie du Ban-Saint-Martin n'a pas attendu la tenue des élections pour s'en occuper. État des lieux avec Pierre Kehrer, conseiller municipal délégué à la sécurité.

Saviez-vous que 68 % des Français ont placé la sécurité en tête de leurs préoccupations aux municipales 2026\* ? Un chiffre qui en dit long sur ce qui a été le thème préféré des candidats. En effet, quand certains ont promis d'augmenter

le nombre de policiers municipaux, d'autres ont insisté sur la nécessité d'installer davantage de vidéo-protection. Cette thématique, le Ban-Saint-Martin l'a fait sienne depuis bien longtemps. « Nous avons fait partie des communes desservies par la Police intercommunale de 2010 à 2024 et dépendons désormais de la Police métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, constituée de 28 agents », souligne Pierre Kehrer, conseiller municipal délégué à la sécurité. Cet ancien pompier professionnel, originaire de la commune et qui a terminé sa carrière en tant que chef de corps à la caserne de Metz Sud, en connaît un rayon sur le sujet. « Le Ban-Saint-Martin s'est aussi équipé, lors du mandat précédent, de 8 caméras de vidéo-protection, désormais reliées au Centre de Supervision Urbain (CSU). Ce qui indique que la commune bénéficie d'une présence policière 24h/24, les caméras permettent au CSU de diriger de manière efficace les patrouilles de police. Aujourd'hui, il s'agit de remplacer ces 8 caméras originelles et de procéder au déploiement de caméras supplémentaires aux points stratégiques de la commune. La technologie a changé, à la fois au niveau des caméras et à celui de leur alimentation puisque le réseau est entièrement fibré. » Un plan triennal est d'ores et déjà en place, à la fois pour le remplacement et le déploiement. Une enveloppe conséquente surtout lorsque l'on sait que le coût moyen de remplacement d'**une seule caméra est de l'ordre de 16 000 € HT**, tout compris.



Pierre Kehrer, conseiller municipal délégué à la sécurité.

\*Enquête réalisée par l'institut IFOP au mois de janvier.

## ZOOM SUR...

# La sécurité civile

La sécurité dont on parle souvent, est celle de la police et de la vidéo-protection. En clair, de celle de la sécurité publique des personnes et des biens. Mais il y a un autre pan tout aussi important que l'on évoque moins : c'est celui de la sécurité civile. « Nous travaillons également beaucoup sur l'ensemble des axes de ce domaine », souligne Pierre Kehrer. À savoir : document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), plan de prévention des risques inondation (PPRI), plan particulier de mise en sûreté (PPMS), formation premiers secours, sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), défense incendie, mise en place de défibrillateurs et création d'un réseau communal de sécurité civile.

# Une affaire collective mais pas que...

C'EST EN 1883 QUE LE PRÉFET POUBELLE IMPOSE UN RAMASSAGE ORGANISÉ DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS PARIS. LES TEMPS ONT BIEN CHANGÉ, NOS EXIGENCES EN MATIÈRE DE SALUBRITÉ ET D'HYGIÈNE SONT INCOMPARABLES À CE QU'ELLES ÉTAIENT HIER. SANS COMPTER L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE DE NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS : CHAQUE MÉNAGE FRANÇAIS EN A PRODUIT 460 KG EN 2022.

Il faut bien évacuer et traiter les déchets ménagers. C'est l'une des priorités des politiques publiques dans la Métropole et particulièrement dans notre commune. Voici ce que nous mettons à disposition des habitants pour collecter les déchets ainsi que les règles simples à respecter afin que cela se passe au mieux.

## Déchets ménagers et les déchets recyclables

Vous pouvez disposer de bacs individuels ou lorsque votre logement ne peut avoir un lieu de stockage de ces bacs, être rattachés à un point de collecte.

À trier selon les consignes se trouvant sur le couvercle de vos conteneurs ou la documentation qui vous a été distribuée. Les ordures ménagères sont à mettre dans des sacs fermés, les recyclables en vrac dans le bac. Ils sont collectés par l'Euro-Métropole le lundi matin y compris les jours fériés.

Les conteneurs doivent être sortis le dimanche soir après 20 h et le lundi matin avant 6 h. Ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

## Les encombrants

Ce sont les objets ménagers qui ne peuvent être mis dans le coffre d'un véhicule pour être transportés en déchèterie. Ils sont également de la compétence de l'Euro-Métropole. Il faut prendre rendez-vous soit par un formulaire à remplir sur le site de l'Euro-Métropole, soit en appelant le 03 87 20 10 00.

## Les déchèteries

Vous pouvez notamment y déposer des déchets verts, des objets divers, des piles ou encore de la peinture et des gravats. Les plus proches de la commune se situent rue de la Houblonnière à Metz (6 minutes en voiture) et rue du Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (10 minutes en voiture).

## La collecte des déchets alimentaires

Le Ban-Saint-Martin fait partie d'une expérimentation de l'Euro-Métropole. Sur l'année 2025, ce sont 33,5 tonnes

de déchets alimentaires qui ont été collectés dans les 20 emplacements de la commune. Cela représente 7 kg par habitant. On peut y déverser, à l'aide du bio seau distribué dans l'ensemble des foyers, tous les déchets organiques provenant de notre alimentation, os, restes de viande, pain, fromages et bien entendu fruits et légumes. Les déchets verts de jardin, les cendres et les litières animales sont interdits.

## Le compostage

L'Euro-Métropole distribue gratuitement des composteurs pour les personnes disposant d'un jardin et des lombricomposteurs pour ceux n'en disposant pas. Des permanences dans les différentes communes permettent de venir les chercher facilement. Au mois d'avril, ce sont ainsi 153 composteurs qui ont été distribués en une journée au Ru-Ban. Attention, il faut s'inscrire sur le site de l'Euro-Métropole.

## Et aussi...

**Parce que les tailles de haies ne peuvent être transportées facilement dans un véhicule particulier, la commune organise deux fois par an, en fin d'hiver et à l'automne, une collecte de ces végétaux encombrants. Si vous souhaitez bénéficier de nos services, merci de contacter la mairie pour disposer du règlement et prendre rendez-vous. Enfin, la municipalité collecte les sapins de Noël après la période des fêtes de fin d'année sur trois sites répartis dans la ville. « Nous pourrions ajouter la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, par réseaux séparés, les 70 corbeilles de rue et le ramassage des dépôts sauvages à cette liste », indique Cyril Delhotal, directeur général des services du Ban-Saint-Martin. Ces services ont un coût essentiellement assumés par les habitants de la métropole et de la commune. Faire en sorte de respecter les règles proposées permet un recyclage plus facile et un coût moindre. La grande majorité des habitants respecte les consignes. Vous avez un rôle à jouer et la plupart d'entre vous le jouent parfaitement. Merci pour ces petits gestes du quotidien qui permettent de mieux gérer tous ces déchets que nous produisons.**

# Le cadre de vie, une approche concrète du mieux vivre ensemble

UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ EST PROPICE À L'INSTALLATION DURABLE DES HABITANTS, DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES. TEL EST L'UN DES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE POUR 2026-2032. UN CADRE QUI IMPLIQUE AUSSI LE RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME, À LA FOIS POUR LES HABITANTS ET LES COMMERÇANTS.

## TRAVAUX ET URBANISME

### Les grands principes

**La plupart des travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager. Il est indispensable d'obtenir cette autorisation avant le démarrage du chantier et de respecter les règles qui y sont fixées.**

#### Pourquoi est-ce important ?

Réaliser des travaux sans autorisation ou non conformes peut entraîner des conséquences importantes :

- interruption du chantier ;
- obligation de mise en conformité, voire de démolition ;
- amendes jusqu'à 300 000 € et plus ;
- peines d'emprisonnement en cas de récidive ;
- difficultés en cas de revente du bien.

Plusieurs personnes sont susceptibles d'être sanctionnées en cas d'infraction aux règles d'urbanisme : le ou les bénéficiaires des travaux ainsi que les professionnels qui sont intervenus à l'acte de construire (architecte, entreprise, maître d'œuvre).

#### Des règles qui s'appliquent dans la durée

Une irrégularité peut être constatée jusqu'à six ans après la fin des travaux. La commune peut également engager une action en justice pendant dix ans pour faire régulariser ou supprimer une construction non conforme. Même après ces délais, une construction irrégulière peut compliquer vos projets futurs, notamment en cas de nouvelle demande d'autorisation.



© adrian\_ille825 / Adobe Stock

#### Le bon réflexe

**Avant de commencer vos travaux, prenez contact avec le service urbanisme de la mairie. Il pourra vous informer gratuitement sur les démarches à suivre et les autorisations nécessaires. Un accompagnement en amont permet de sécuriser votre projet et d'éviter des sanctions.**

POUR LES COMMERÇANTS

## Changement d'enseigne et obligations réglementaires

Dans le cadre de la réglementation locale en matière de publicité et d'enseignes (RLPi), la commune souhaite rappeler aux commerçants et artisans leurs obligations en cas de modification ou d'installation d'une enseigne.

### Changement d'enseigne : une autorisation obligatoire

Toute création, modification ou remplacement d'une enseigne (changement de façade, ajout d'un dispositif lumineux, modification de dimensions, etc.) est soumis à une demande d'autorisation préalable auprès de la mairie.

Cela concerne notamment :

- la pose d'une nouvelle enseigne ;
- le remplacement d'une enseigne existante ;
- la modification de l'aspect (couleur, format, éclairage) ;
- l'installation de dispositifs publicitaires.

Même en cas de reprise d'un commerce, une nouvelle demande peut être nécessaire.

### Quelles obligations ?

Les enseignes et dispositifs publicitaires doivent :

- respecter les règles du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ;
- être adaptés à leur environnement (centre-ville, zones protégées...);
- respecter les normes en matière de dimensions, d'éclairage et d'implantation.

### Quels risques en cas d'absence d'autorisation ?

En cas d'installation sans autorisation ou non conforme, le commerçant s'expose à :

- une mise en demeure de régulariser la situation ;
- des sanctions financières (amendes pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros) ;
- l'obligation de déposer ou modifier l'enseigne à ses frais.

### Le bon réflexe

Le service urbanisme de votre mairie est à votre disposition pour vous informer sur la réglementation applicable et vous accompagner dans vos démarches.

Si besoin, n'hésitez pas à consulter : [www.eurometropolemetz.eu/vivre-habiter/urbanisme-amenagement/reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi](http://www.eurometropolemetz.eu/vivre-habiter/urbanisme-amenagement/reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi) ou flashez ce QR code.



## Un ERP, qu'est-ce que c'est ?



Selon le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), un ERP désigne tout lieu accueillant du public, gratuitement ou non, en plus du personnel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la réglementation impose à tous les ERP, sans exception, de disposer d'un plan d'intervention incendie. Celui-ci doit être visible, accessible et positionné à chaque entrée du bâtiment afin de faciliter l'intervention des secours. De manière générale, les ERP sont soumis à plusieurs obligations réglementaires essentielles :

- Sécurité incendie : équipements obligatoires (extincteurs, alarmes, issues de secours), respect des normes d'évacuation et contrôles périodiques.
- Accessibilité : aménagements obligatoires pour les personnes en situation de handicap.
- Autorisations administratives : toute création, modification, reprise ou ouverture d'un ERP doit faire l'objet d'une validation en mairie, avec éventuellement un passage en commission de sécurité. Même en cas de changement de propriétaire ou d'exploitant sans modification d'activité, une autorisation ou une déclaration est requise afin de vérifier la conformité de l'établissement.
- Registre de sécurité : document obligatoire, tenu à jour, recensant les contrôles, travaux et incidents.

## Le bon réflexe

Un point annuel en mairie sera demandé afin d'accompagner les exploitants dans leurs obligations en matière de sécurité. Dans ce cadre, il vous sera demandé de vous présenter une fois par an avec une copie à jour de votre registre de sécurité, vos documents de vérifications techniques (si disponibles). L'objectif est de vérifier simplement la conformité de votre établissement et de vous conseiller si nécessaire. Ce rendez-vous se fait auprès de la mairie, sur prise de contact préalable. La mairie peut également demander un contrôle ou une

vérification à tout moment afin de s'assurer du respect des obligations réglementaires. L'absence de conformité à ces règles constitue une infraction. En cas de manquement, l'établissement s'expose à des sanctions telles que des observations défavorables, une mise en demeure, une fermeture administrative, voire des sanctions pénales. De plus, la responsabilité du responsable peut être engagée en cas d'accident, et les assurances peuvent refuser toute prise en charge.

ZOOM SUR...

## Les espaces de liberté du Ban

**Bois des lapins, Mont Saint-Quentin, Parc Sainte-Claire et très bientôt passerelle Wadrineau. Autant de lieux indissociables de la vie du Ban-Saint-Martin et qui vont faire parler d'eux dans les semaines et mois à venir. Tour d'horizon.**



### Réaménagement du Bois des lapins

Considéré à juste titre comme un lieu familial, naturel et écologique, pour tous, le Bois des lapins est surtout une zone dite « humide », qui permet de capter les remontées d'eau par capillarité de la Moselle. Il est indispensable de la maintenir à l'état naturel pour limiter les risques d'inondation de la commune en cas de crue. « À l'avenir, nous avons l'intention d'y développer des activités de loisirs et d'améliorer les accès à tous les usagers. Des ateliers citoyens seront organisés pour imaginer, ensemble, les nouvelles installations de cet espace de 8 hectares : parcours de santé, parc canin, jardin des senteurs, boucles de promenade... », précise Joy Hendrix, maire de la commune.





## Mont Saint-Quentin

Site classé depuis 1994 au regard de ses richesses paysagères, historiques et écologiques, le Mont Saint-Quentin est le poumon vert de plusieurs communes de l'agglomération messine. Le Ban-Saint-Martin, dans son Plan Local d'urbanisme d'origine, a su préserver de toute habitation les flancs du mont et ce, en dépit de fortes pressions immobilières. Le Mont Saint-Quentin se caractérise par son groupe fortifié éponyme, protégé depuis 1989 au titre des monuments historiques, par sa forêt « mosaïque » relativement jeune, caractérisée par un mélange diversifié d'essences et par ses pelouses calcaires, protégées depuis 2004, qui abritent une faune et une flore remarquable dont certaines espèces sont protégées au niveau européen.

## Parc Sainte-Claire

« C'est un lieu aux ressources multiples. » C'est de cette façon qu'est défini le Parc Sainte-Claire par le maire du Ban-Saint-Martin. Un endroit qui a notamment prêté son cadre au festival Hop Hop Hop en juillet 2025. « Nous réfléchissons à d'autres destinations. Par exemple, y installer le City Stade ou aménager un terrain de pétanque... Toutes les suggestions sont les bienvenues. Peu d'habitants se sont encore appropriés cet endroit. La preuve : l'herbier à leur disposition, n'a trouvé que très peu d'amateurs. J'encourage tous les habitants à nous communiquer leurs souhaits, car cet espace est le leur », indique Joy Hendrix.



## Passerelle Wadrineau

L'ouvrage qui reposera sur trois piles terrestres construites côté Ban-Saint-Martin, permettra aux piétons et aux cyclistes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite d'accéder en toute sécurité à l'Île du Saulcy depuis la commune. Le 9 avril 2026, l'ancienne passerelle a été démolie, afin d'accueillir le tablier, d'un seul tenant. Longue de 202 mètres pour 3 mètres de large, la structure sera composée de deux passerelles métalliques : une première de 166 mètres franchissant la Moselle ; une seconde de 28,5 mètres au-dessus de la Moselle canalisée à grand gabarit ; un belvédère de 8 mètres de large assurera la jonction entre les deux passerelles et la rampe d'accès à la véloroute. À noter qu'un éclairage intelligent par LED détectera la présence des piétons et des cyclistes, dans la continuité de l'aménagement des voies vertes de l'Île du Saulcy. Ce nouvel aménagement sera utile au déploiement des pistes cyclables sur la commune, en complément d'autres agencements prévus au budget pour favoriser les mobilités douces. « C'est aussi la première pierre à l'édifice du plan vélo qui sera déployé sur l'ensemble de l'agglomération messine dans les cinq ans à venir », précise Joy Hendrix, conseillère déléguée Plan Vélo et Mobilités Actives à l'Euro-Métropole de Metz. L'ouvrage qui mobilise une enveloppe de 7,5 M€, sera opérationnelle en avril 2027.

LE BAN-SAINT-MARTIN COMPTE UN GRAND NOMBRE DE COMMERCES. VOICI QUELQUES-UNS QUI FONT VIVRE AU QUOTIDIEN LA COMMUNE.

**CAFÉ DE LA MARNE – MADI BAMANA**

## « Organiser davantage d'évènements »

Il y a des histoires qui sortent de l'ordinaire. Celle de Madi Bamana en fait partie. Quel était le pourcentage de chances pour que ce Mahorais d'origine atterrisse au Ban-Saint-Martin ? Infiniment petit et pourtant... « Je suis arrivé en Moselle après l'école de Police. Comme je connaissais quelqu'un en Moselle, je suis arrivé à Metz et je n'ai plus quitté le secteur ! », se souvient celui qui est désormais à la tête du Café de la Marne, véritable institution de la commune. « Je me suis mis en disponibilité. Je fréquentais déjà le café car je travaillais avec le père de l'ancien gérant. » De fil en aiguille, l'ancien CRS s'est donc mué en cafetier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. « Il y a déjà une clientèle fidèle. Je souhaite également attirer d'autres personnes de la commune en organisant davantage d'évènements. Puis j'ai quelques projets dans les cartons : l'installation de panneaux acoustiques et un coup de peinture pour redonner de l'éclat au lieu. » Le tout sans dénaturer l'institution.

Contact : 14 rue du Nord – Tél. : 09 81 52 94 19.



**COIFFURE « NOTRE STYLE POUR VOUS » - AUDE & ÉMILIE**

## Le cocon du Ban

Dès que l'on franchit le seuil de la porte du 15 rue de la Marne, on s'y sent bien. Comme dans un cocon. Les couleurs qui habitent les murs sont chaleureuses, le mobilier est sympa tout comme les deux dirigeantes, Aude et Émilie, qui ont repris le salon il y a neuf ans. « L'endroit est dévolu à la coiffure depuis plus de soixante ans. Nous y avons mis notre touche personnelle », indique Émilie. Celles qui témoignent de longues années d'expérience dans le domaine, ont opté pour la semaine de 4 jours. « Nous travaillons non-stop de 9 h à 18 h le lundi, jeudi, vendredi et samedi. L'un de nos engagements au quotidien est aussi de respecter les horaires de rendez-vous afin d'assurer confort et sérénité à notre clientèle. », ajoute Aude. Qu'est-ce qui fait que l'on choisisse leur salon ? « Notre complicité et bonne humeur communicative. Ce n'est pas seulement nous qui le disons mais aussi nos clients. » Pour la plupart féminine. « On continue d'apprendre chaque jour et on se met régulièrement à niveau avec des formations. » Des projets ? « Quelques petits aménagements sont à venir ces prochains mois », concluent les deux dirigeantes.

Contact : 15, rue de la Marne – Tél. : 03 87 30 59 54 – Réservations sur [planity.com](https://planity.com)



# 16 La vie des COMMERCES

LE BAN DES GOURMETS BY TONY – ANTHONY DERREY

## Il remet le couvert !

Le Ban-Saint-Martin, c'est un peu la maison d'Anthony Derrey. Celui qui a fait ses classes au lycée hôtelier Raymond Mondon à la fin des années quatre-vingt-dix, a ensuite travaillé au restaurant le Romarin avant de passer un peu plus de dix ans au Parmentel, restaurant incontournable de la commune. « En 2015, j'ai décidé de me lancer à mon compte », souligne l'intéressé. Suit une période de neuf ans avant de céder le fonds de commerce l'année des JO. Pour mieux y revenir en mars de cette année ! « J'ai repris le bail de mon ancienne affaire et je l'ai rebaptisé le Ban des Gourmets by Tony. » On y retrouve ce qui avait fait son succès : un service traiteur marqué par la cuisine traditionnelle. « J'ai retrouvé ma clientèle fidèle ainsi que des collectivités et professionnels. » Ouvert du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h, le Ban des Gourmets by Tony propose aussi un service à table avec une vingtaine de places assises.



Contact : 33, avenue de la Liberté  
E-mail : lebandesgourmets@gmail.com



CASA ITALIA – LAURENT GIANESELO

## Fait maison

Polpettes, arancini, panzerotti\* sans oublier les traditionnelles pasta et les incontournables pizzas. « Nous en proposons vingt-neuf à la carte », indique Laurent Gianesello, gérant de la Casa Italia située rue de la Marne. Depuis 2018, l'ancien dirigeant d'une société de transports laisse libre cours à sa passion. « J'ai toujours fait la cuisine. Italienne plus particulièrement car ce sont mes origines. » À la Casa Italia, tout est fait maison, de la pâte à pizza jusqu'au pain. C'est certainement ce qui a permis au commerce de fidéliser une clientèle, jusqu'à envisager aujourd'hui un second emplacement, « certainement sur les extérieurs de Metz. Nous sommes en pleine prospection du côté de Waves ou de Muse. » Ouvert tous les jours de la semaine de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h 30 à 21 h 30 (22 h 00 le week-end), la Casa Italia, c'est aussi une vingtaine de places assises à l'intérieur et douze en terrasse. Avec les beaux jours, vous aurez vraiment l'impression d'être en Italie !

\*Dans l'ordre : boulettes de viande, boulettes de riz farcies à la viande et chaussons de pâte à pizza fraîche.

Contact : 15, rue de la Marne –  
Tél. : 03 87 34 02 78.

BLU E LIMONE – MARYLINE VICECONTI

## Voyages culinaires

L'appellation de son entreprise de traiteur en dit déjà long sur ses intentions. Celle de mettre de belles couleurs dans notre vie. « Le bleu du ciel et de la mer ainsi que le goût rafraîchissant du citron, synonyme de soleil. Ce qui nous manque ici ! », rappelle avec le sourire, Maryline Viceconti qui balade depuis deux ans, son camion Blu e Limone sur les marchés de Moselle, « Plappeville et Le Ban-Saint-Martin principalement », ainsi que sur divers événements : festival du livre à Metz ou les Frigos l'été. Maryline est loin d'être une novice, elle s'était déjà fait un nom auprès des gourmets. « J'ai tenu le restaurant La Petite Italie pendant une dizaine d'années à Metz Devant-lès-Ponts. J'ai eu de la chance que mes clients se souviennent de moi et qu'ils me suivent dans ma nouvelle aventure. » Comme le nom le laisse entendre, les spécialités italiennes sont reines. Ce qui n'empêche pas Maryline de faire quelques incursions en Asie avec la confection de ramen\* également très apprécié. Toujours dans cette notion de partage, la dirigeante a sorti un ouvrage\*\* réalisé à compte d'auteur, recensant pas moins de quatre-vingt recettes : 206 pages entièrement dédiées à la gourmandise !



Contact : 33, avenue de la Liberté –  
E-mail : lebandesgourmets@gmail.com

\*Soupe de nouilles, à base de bouillon agrémenté de nombreuses variantes d'ingrédients.  
\*\*L'ouvrage est disponible à la librairie Hisler-Even au tarif de 26 € TTC ou directement auprès de Maryline Viceconti.



**OLYAS – OLGA SINYAKINA**

## Goût authentique

La vie est faite de hasards. Jamais Olga Sinyakina, russe d'origine, n'aurait pu concevoir faire sa vie en France. Et pourtant. Et pourtant la Française d'adoption est aujourd'hui à la tête d'une micro-société au Ban-Saint-Martin. L'objet de son entreprise baptisée Olyas – sobriquet de Olga en russe – est le suivant : la fabrication de gâteaux spécifiques sur commande. Du pain d'épice en passant par des biscuits chocolat et vanille, Olga Sinyakina magnifie ses créations. Diplômée en boulangerie-pâtisserie, Olga a effectué son stage de 14 semaines en France. « Le premier à Metz et le second à Angoulême », rappelle-t-elle dans un français impeccable. « J'ai un peu travaillé en boulangerie mais ça ne me convenait pas. Il y avait beaucoup de stress. J'ai pris le parti d'être indépendante et aussi de prendre mon temps. » Un état d'esprit nécessaire à la confection de ses mignardises au goût authentique. Son vœu le plus cher ? « Avancer et avoir davantage de clients ».

Contact : 19, avenue de la Liberté – Tél. : 06 52 61 05 51.



**BABBA – PIERRE-HENRI ÉTIENNE**

## Saveurs exaltées

Depuis 2004, l'épicerie fine Babba éveille les papilles des amateurs de cuisine italienne. À la tête de celui du Ban-Saint-Martin – il y en a un autre géré par sa belle-mère à Moulins-lès-Metz –, Pierre-Henri Étienne perpétue l'histoire de son père, à l'origine de la création de Babba. « J'ai intégré l'entreprise familiale à temps plein après diverses expériences professionnelles dont une au Japon », souligne le dirigeant. L'entreprise qui propose des produits simples et sains en provenance directe d'Italie, mise sur la qualité et l'authenticité. Des valeurs véhiculées par les équipes qui prodiguent des conseils avisés aux clients. « Par exemple, nous travaillons avec une laiterie de montagne pour notre parmesan. La charcuterie est également triée sur le volet et l'un de nos atouts est de la découper très finement, ce qui exalte les saveurs. C'est pour ça que les gens viennent chez nous. Ils apprécient la gastronomie méditerranéenne qui est synonyme du bien manger. » Prêts pour une virée sur la petite botte ? Pas besoin d'aller très loin. L'échoppe située rue du Général de Gaulle, vous fera voyager à coup sûr.

Contact : Impasse du Sauvage, 22 Rue du Général de Gaulle – Tél. : 03 87 80 48 00 – www.babba.fr

**GAÏENCE - LAURE NEUHAEUSER**

## Beauté gagnante

Laure Neuhaeuser a de quoi être fière ! Lauréate du label éco-défis lors d'une soirée organisée par la Chambre des Métiers de l'Artisanat de Moselle, elle a reçu la médaille de bronze pour son institut Gaïence. « Quand la nature rencontre la conscience », c'est ainsi que Laure a imaginé le renouveau de son institut, déjà plébiscité par une clientèle fidèle depuis son installation. Parmi les actions du quotidien : l'utilisation d'une gamme de produits bio et français, avec une optimisation des commandes afin de limiter l'impact du transport – l'installation de mousseurs sur les robinets, permettant une économie d'eau – la mise en place d'éclairages LED et de minuteurs, afin d'agir sur la consommation électrique. En parallèle, Laure recycle également les rouleaux en carton de ses draps d'examen en les apportant au service jeunesse de la commune ! De quoi réaliser de nombreuses activités manuelles créatives, tout en réduisant ses déchets. Selon elle, une simple succession de petites actions pour un grand résultat : la reconnaissance de son engagement sans faille dans cette démarche d'éco-responsabilité !



Contact : 2, rue de la Côte, 57050 Le Ban-Saint-Martin – Tél. : 03 87 51 93 49.

LES INONDATIONS DU BAN-SAINT-MARTIN EN 1947

## Chronique d'un hiver déchaîné

NOUS SOMMES EN DÉCEMBRE 1947, LE BANSAINSTMARTIN, COMME L'ENSEMBLE DE LA VALLÉE DE LA MOSELLE, EST FRAPPÉ PAR L'UNE DES CRUES LES PLUS IMPRESSIONNANTES DU SIÈCLE. LES ANCIENS EN PARLAIENT COMME « D'UN ÉPISODE OÙ LA RIVIÈRE, D'ORDINAIRE FAMILIÈRE, SE TRANSFORMA EN UNE FORCE INDOMPTABLE ». CERTAINES CAVES ET SOUS-SOL GARDENT ENCORE LES MARQUES DE CETTE ÉPREUVE.



Avenue Henri II sous les eaux.

L'année avait pourtant commencé sous des auspices trompeurs : un été exceptionnellement long, chaud et sec avait asséché les sols, puis l'automne avait apporté des pluies régulières mais modérées. Rien ne laissait présager la catastrophe. À partir du 19 décembre, une chute massive de neige recouvrit la région. Quelques jours plus tard, un redoux brutal fit fondre ce manteau blanc, saturant les sols déjà fragilisés. Puis, du 25 au 29 décembre, une succession ininterrompue de perturbations océaniques déversa des pluies torrentielles sur tout le bassin de la Moselle. À Metz, on releva 45 mm de pluie en une seule journée, soit plus de la moitié de la moyenne mensuelle. La Moselle, gonflée par la pluie et la fonte des neiges, et dont l'écoulement était gêné par les nombreux débris provenant des destructions dues à la guerre, réagit avec une rapidité inhabituelle. En quelques heures, son niveau monta à des hauteurs jamais enregistrées jusque-là.

### Le Ban-Saint-Martin sous les eaux

Comme toutes les communes du bassin, Le Ban-Saint-Martin fut submergé. Les clichés d'époque montrent l'Avenue Henri II (Route de Metz à l'époque) transformée en lac, les marronniers baignant dans une eau brune et agitée. Les habitants, démunis, observaient la montée inexorable de la rivière, impuissants face à cette masse liquide qui envahissait rues, caves et ateliers. Les secours s'organisèrent tant bien que mal. On circulait en barque route de Plappeville. Les commerces furent touchés, les réserves rendues inutilisables. Les restrictions de l'Après-Guerre ainsi que l'hiver, déjà rude, laissèrent les Ban-Saint-Martinois désemparés, face à cette épreuve supplémentaire. La crue de décembre 1947 est encore considérée comme la crue de référence pour le bassin aval de la Moselle, tant par son ampleur que par la soudaineté du phénomène. Elle marqua durablement la mémoire locale et contribua à façonner la conscience du risque dans les communes riveraines.



L'état des rues après le passage des eaux. On peut reconnaître la mairie à gauche de la photo.

## Et aujourd'hui ?

Les principales mesures prises au Ban-Saint-Martin pour réduire le risque d'inondation reposent sur le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), la surveillance hydrologique continue de la Moselle ainsi que sur les règles strictes d'urbanisme (zones rouge/orange) qui nous sont imposées. L'entretien des berges et réseaux d'écoulement participe également à la limitation du danger de crue. Ces mesures ne suppriment pas totalement le risque — la Moselle reste une rivière puissante — mais elles réduisent fortement la vulnérabilité de notre ville.

## Le Ban-Saint-Martin Passionnément

Chères Ban-Saint-Martinoises, chers Ban-Saint-Martinois,

Au lendemain des élections municipales, dont le résultat ne nous a pas été favorable, nous souhaitons nous adresser à vous avec sincérité et gratitude. Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés durant cette campagne : leur engagement et leur énergie ont marqué cette aventure humaine riche en échanges et en convictions partagées. Nous remercions également l'ensemble des habitants pour leur participation et leur implication dans la vie locale, essentielles à la vitalité démocratique de notre commune.

Le verdict des urnes est clair, et nous le respectons pleinement. La démocratie s'est exprimée, et elle doit toujours être accueillie avec dignité et responsabilité. Aujourd'hui, nous regardons l'avenir avec sérénité et détermination. Notre groupe s'est mis au travail pour construire une vision et définir des priorités pour notre commune. Si les orientations de la Majorité relèvent davantage de la gestion courante que d'un véritable projet, nous saluons sa volonté d'écoute et de dialogue.

Avec une sensibilité différente, nous ne serons pas dans une posture d'opposition systématique. Nous serons vigilants, exigeants mais constructifs, toujours guidés par l'intérêt général et le bien-être de tous.

---

## Un nouveau visage pour le Ban

Chères Ban-Saint-Martinoises, chers Ban-Saint-Martinois,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée lors des élections municipales. Vos suffrages me permettent aujourd'hui de siéger en tant que conseillère municipale d'opposition et de représenter la liste « Un nouveau visage pour le Ban », portée par des valeurs de courage, de force et de loyauté. Après une campagne parfois brutale, je fais le choix de l'apaisement. Au-delà de nos différences, nous partageons l'essentiel : l'attachement à notre commune et la volonté d'y vivre ensemble, dans le respect de chacun.

Je félicite Mme le maire Joy Hendrix et son équipe pour leur victoire et m'engage à exercer mon mandat à leurs côtés avec sérieux, dans un esprit constructif et responsable. Dans la continuité de ce travail collectif, je me suis engagée à siéger dans les commissions « Vie locale et politique de la ville » « Solidarité et cohésion sociale », et à faire partie des 7 élus membres du CCAS. S'engager, c'est avancer pas à pas, dans des instances parfois discrètes mais essentielles au fonctionnement démocratique.

Heureuse de pouvoir y prendre part, à mon niveau. Je resterai à votre écoute et pleinement engagée pour défendre vos préoccupations et l'intérêt général.

Avec toute ma considération

Anne-Catherine Leucart

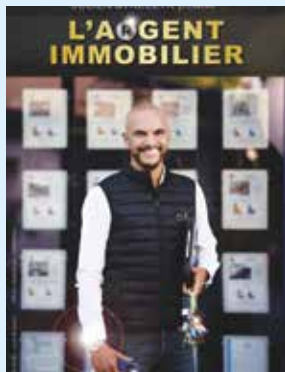
# Agenda

## Samedi 23 mai

Le Ru-Ban à 20 h 30

Spectacle de Julien STRELZYK, « L'Argent immobilier ».

my.weezevent.com/largent-immobilier-au-ban-saint-martin



## Samedi 6 juin

Le Ru-Ban à 20h30, entrée libre

Représentation théâtrale par la Ban d'Rôle, « Un stylo dans la tête »

« Victor Aubrac, auteur de théâtre à succès, a un jour la brillante idée de créer une pièce décrivant avec malice les meilleurs amis de sa femme, leurs caractères, leurs orientations sentimentales et leurs petits travers. Très imbu de sa célébrité, il les réunit pour leur annoncer la nouvelle, persuadé qu'ils lui seront reconnaissants de les faire ainsi passer à la postérité, grâce à son immense talent. Hélas l'accueil n'est pas celui espéré, et de maladresses en déceptions la soirée prend vite un tour embarrassant pour notre écrivain. Parviendra-t-il à se sortir du bourbier dans lequel il s'est lui-même enfoncé ? »



## Samedi 6 et dimanche 7 juin

Complexe Sportif

Fête du club de football.

## Samedi 27 et dimanche 28 juin

Complexe Sportif

Fête du club judo, BSM Judo.

## Jeudi 18 juin

Restaurée à l'initiative du Souvenir Français fin 2024 à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Metz, la borne de la Liberté est l'une des 1 150 dites de la « Voie de la Liberté ». Sous l'égide de MM. Lefèvre, professeur d'Histoire-Géographie et Evesque du Souvenir Français, elle sera inaugurée le 18 juin prochain en présence des élèves de seconde (les anciens 3<sup>e</sup> du collège Jean-Bauchez qui ont participé à sa rénovation) et des CM2 des écoles du Ban-Saint-Martin, sans oublier les militaires et le porte-drapeau. À noter que cette borne arbore fièrement la flamme de la Liberté qui rappelle celle portée par la statue de la Liberté à New York.

## Samedi 12 et dimanche 13 septembre

Place de la Hottée de Pommes

Fête de la Pomme.

## Dimanche 18 octobre

Repas des aînés (pour les plus de 70 ans). Inscription en mairie à la rentrée.

## Du 8 au 10 octobre

Une formation aux gestes des premiers secours du 8 au 10 octobre. Ouverte à tous, cette session de 7 h attend d'ores et déjà vos inscriptions en mairie.

## Janvier 2027

Formation aux outils numériques, inscriptions en mairie en fin d'année.



France services

## Les services publics au plus près de chez vous

Les guichets France Services ont pour mission de rapprocher les citoyens des services publics les plus essentiels, de les aider à réaliser leurs démarches administratives, notamment dématérialisées.

Contact : 39 rue du Président Jean François Kennedy - 57950 Montigny lès Metz - Tél. : 03 87 57 41 60.



Les infos, alertes et actualités de

# LA COMMUNE

sont sur  PanneauPocket